

Charte des Achats Responsables



Faber engagé pour demain



Préambule

Chez Faber nous avons des valeurs fortes autour du Respect : respect de l'Humain, respect de l'Environnement, respect de nos parties prenantes, valeurs qui contribuent au développement pérenne de notre entreprise, tout en cherchant à préserver le monde qui nous entoure.

Dans cette continuité, nous réaffirmons notre engagement en tant qu'entreprise Responsable et tournée vers la transition écologique et sociale. Dans ce contexte, nous intégrons les enjeux RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) à chaque niveau de notre organisation et comme fil conducteur de notre politique générale d'entreprise.

Nous avons besoin que ces valeurs de Respect, mais aussi d'éthique et de transparence soient partagées dans toute notre chaîne d'approvisionnement, et nous souhaitons que vous vous engagiez avec nous dans cette voie.

La présente Charte vise à établir les pratiques communes, en matière de gouvernance, de respect des droits de l'homme, de protection de l'environnement, tout en assurant le développement économique de nos structures.

Ainsi, en tant que partenaires, en signant cette Charte des Achats Responsables, vous vous engagez à respecter les principes énoncés et à collaborer activement avec nous, pour promouvoir des pratiques durables tout au long de notre relation commerciale. Nous sommes convaincus que cette démarche renforcera notre collaboration et contribuera à construire un avenir meilleur pour tous.

Nous vous remercions par avance pour votre soutien et votre engagement envers ces valeurs communes. Ensemble, nous pouvons faire une réelle différence dans la construction d'un monde plus durable et équitable.



Fabrice BARBAISE
Directeur



Véronique VIOLETTE
Responsable achats

1) Nos engagements auprès de nos partenaires



Nous entendons par “partenaires” : tous nos fournisseurs, sous-traitants, prestataires, partenaires commerciaux, sociétés du groupe, associations, avec qui nous avons des relations en lien avec notre activité.

Nos partenaires jouent un rôle clé dans la croissance et le succès de Faber. Aussi, il est important de rappeler les engagements que nous prenons, à travers notre équipe achats.

1.1) Indépendance, lutte contre la corruption et trafic d'influence

Nous refusons toute gratification ou cadeau à des fins personnelles de la part de nos partenaires.

1.2) Confidentialité

Nous garantissons la confidentialité des données non publiques, relatives à nos partenaires communiquées lors des relations d'affaires avec Faber.

1.3) Conflit d'intérêts

Nous devons nous assurer que nos activités et intérêts personnels, directs ou indirects n'entrent pas en conflit avec ceux de Faber. Nous devons pouvoir prendre chaque décision de façon objective, dans le meilleur intérêt pour l'entreprise.

Il y a conflit d'intérêts lorsqu'un salarié ou un proche (parents, amis...) est susceptible de tirer personnellement profit d'une transaction avec Faber.

1.4) Concurrence, équité et transparence

Nous traitons nos partenaires avec honnêteté et respect, et nous donnons les mêmes chances à tous, dans les phases de sélection des partenaires pour la construction de notre panel, comme dans l'attribution des affaires. Nous sélectionnons nos partenaires de manière impartiale en fonction de critères prédéfinis et transparents. Si une décision d'achat est contraire à l'application de ces méthodes, le service Achats remonte l'information à la Direction.

Nous cherchons à éviter toute dépendance économique qui pourrait mettre en péril Faber ou un de nos partenaires.

1.5) Respect de la réglementation et conformité

Nous nous interdisons tout acte de contrefaçon et nous menons une démarche de prévention, afin d'éviter l'utilisation de fournisseurs douteux.

1.6) Produits sûrs et de Qualité

Nous sommes engagés à garantir la sécurité et la qualité de nos produits en tout temps et en tout lieu.

2) Engagements attendus de nos partenaires

Le partenaire s'engage à respecter les lois et réglementations en vigueur dans tous les pays où il exerce son activité et en particulier sur les points suivants :

2.1) Exigences et responsabilités sociales



✓ Droits de l'homme et conditions de travail

Nous demandons à nos partenaires de s'engager à respecter les conditions de travail selon la DUDH (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme) et de la Déclaration de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) et notamment sur les points suivants :

- Aucun recours au travail forcé
- Ne pas faire travailler d'enfants ou personnes n'ayant pas l'âge minimum requis, selon les législations des pays.
- Respecter les durées maximales de travail et rémunérer au moins au salaire minimum légal de référence, national ou local, et bénéficier des avantages légaux.

✓ Santé et sécurité

Le partenaire s'engage à garantir la sécurité de chaque salarié, un milieu de travail sûr et sain et à maintenir un environnement dans lequel la dignité des personnes est respectée, notamment :

- Les lieux de travail ne doivent pas présenter de risque pour la santé et la sécurité des travailleurs.
- Dans le cas d'une éventuelle dangerosité du matériel ou des produits utilisés, les travailleurs doivent être informés et formés à la prévention des risques du fait de leur utilisation.
- Le partenaire doit fournir à ses travailleurs des vêtements et les équipements de protection appropriés.
- Tout recours à des sanctions corporelles, les abus verbaux et physiques ou la menace d'abus physique ainsi que toute forme de harcèlement, moral ou sexuel, est prohibé.
- Les issues de secours doivent être signalées et facilement accessibles et utilisables, les systèmes d'alarme et les extincteurs doivent être en état de marche et adaptés aux risques.
- En cas de besoin, l'accès aux soins doit être garanti pour les travailleurs.

✓ Discrimination, diversité et égalité des chances

Le partenaire ne doit faire aucune distinction entre les personnes en fonction de leur : origine sociale ou ethnique, sexe, âge, situation de famille, orientation sexuelle, caractéristiques génétiques, nationalité, patronyme, opinions politiques, activités syndicales, convictions religieuses, apparence physique, santé, handicap ou état de grossesse.

Il s'engage à assurer à ses salariés l'égalité de traitement et l'égalité des chances et il s'interdira toute discrimination en matière d'embauche, de rémunération, d'accès à la formation ou à une promotion.

2.2) Exigences éthiques



Les partenaires doivent exercer leurs activités de manière éthique avec intégrité, équité et honnêteté.

✓ Prévention et gestion des conflits d'intérêts

Nos partenaires doivent veiller à ce que leurs intérêts personnels ou financiers ne rentrent pas en conflit avec les intérêts de Faber. En cas de situation de conflit d'intérêts potentiel, il est indispensable d'en informer Faber dans les plus brefs délais. En étant transparent, nous pouvons éviter que cela ne devienne un problème éthique.

✓ Lois antitrust et concurrence loyale

Nos partenaires s'engagent à respecter et observer pleinement toutes les réglementations en matière de libre concurrence et de concurrence loyale, applicables dans les pays où ils opèrent et/ou dans lesquels ils vendent leurs produits. Ils s'interdisent notamment les pratiques, telles que le partage des marchés, la fixation des prix ou encore les abus de position dominante qui ont pour effet de désavantager les consommateurs, nos fournisseurs et/ou nos concurrents.

✓ Lutte contre la corruption et le trafic d'influence

Nos partenaires ne doivent, en aucun cas, ni de quelque manière que ce soit, être impliqués dans des actes de corruption, d'extorsion ou de détournement de fonds, ou de versement de pots-de-vin sous quelque forme que ce soit. Ils ne doivent notamment pas, directement ou indirectement, offrir, promettre, accorder ou solliciter des paiements illicites ou d'autres avantages indus en vue d'obtenir ou de conserver un marché ou tout autre avantage indu.

✓ Confidentialité, droits de propriété intellectuelle et sécurité des données

Chaque partenaire doit respecter les droits de propriété intellectuelle et les informations confidentielles émanant de leurs tiers (fournisseurs, clients, distributeurs, sous-traitants, ...). Il doit également s'assurer de la sécurité des informations Faber et des données personnelles Faber.

✓ Approche Financière

Nous attendons que chaque transaction commerciale et financière ne puisse pas couvrir un quelconque blanchiment d'argent ou financement direct ou indirect d'activité terroriste.

2.3) Exigences environnementales



Le partenaire s'engage à veiller à ce que ses activités ne nuisent pas à l'environnement.

✓ Impact sur l'environnement

Le partenaire s'engage à mettre en place des démarches pour réduire :

- L'utilisation de ressources non renouvelables (pétrole, gaz naturel, métaux...)
- Les consommations d'énergie et d'eau
- Les émissions de gaz à effet de serre
- La pollution des milieux (eau, sol, air)
- La production de déchets

Il s'engage également à développer, autant que possible, l'utilisation de MPR (Matières Premières Recyclées) dans ces emballages, matières premières et achats plus généraux.

✓ Substances dangereuses

Le partenaire s'engage à respecter les interdictions / restrictions de substances et matériaux exigées par les différentes réglementations. Les processus en place chez le partenaire doivent lui permettre d'assurer une veille réglementaire dans le domaine, d'assurer que ses produits ne contiennent pas de matière à utilisation restreinte ou interdite ainsi que d'informer sans délai Faber en cas de changements imposés ou volontaires concernant la composition ou la fabrication des produits livrés.

Les produits chimiques et autres matières, dont la libération dans l'environnement constitue un danger, sont identifiés, étiquetés et gérés afin de garantir que leur manipulation, utilisation, transport, stockage, recyclage ou réutilisation, ainsi que leur élimination, se déroulent en toute sécurité et dans le respect des réglementations en vigueur.

2.4) Exigences Sociétales



Nous incitons nos partenaires à participer de manière active et concrète à la vie économique et associative sociétale du bassin dans lesquels ils sont localisés en :

- Apportant des subventions à des associations locales pour permettre leur développement
- En acceptant des stagiaires et/ ou des alternants afin de participer à la formation des jeunes des écoles de proximité
- En encourageant les initiatives liées au handicap

3) Mécanisme d'alerte



Nous encourageons nos fournisseurs et partenaires à partager leurs préoccupations sur des situations ou comportements qui iraient à l'encontre de ces principes, en utilisant notre adresse e-mail dédiée :

 alerte.faber@hellomoov.com

4) Signature pour engagement du partenaire



Nous confirmons par la présente :

- Que nous avons reçu et pris pleinement connaissance de la Charte des Achats Responsables de Faber.
- Que nous sommes engagés par la mise en œuvre de ces principes et que nous confirmons le fait que Faber puisse vérifier la bonne application de ces principes au travers nos échanges.
- Que nous pourrions informer tous nos fournisseurs et sous-traitants directs et les encourager à suivre ces mêmes principes.

Date : / /

Nom de l'entreprise :

Nom du signataire :

Fonction du signataire :

Signature :

Cachet de l'entreprise :



Hellomoov® 2025-03



FABER

Rue Henri Dunant
Zone Industrielle
08140 Bazeilles

+33 (0)3 24 27 03 29
faber@hellomoov.com
www.faber.fr

Faber, une industrie engagée et certifiée

